

Évaluation du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Rapport d'évaluation

Groupes de discussion et entrevues téléphoniques



Table des matières

Liste des sigles	3
Faits saillants	4
Contexte et objectifs	8
Approche méthodologique	13
Analyse des résultats	17
1. Connaissance du programme de soutien aux politiques familiales municipales	17
2. Pertinence du programme de soutien aux politiques familiales municipales	18
2.1 Pertinence des objectifs du programme	18
2.2 Pertinence du programme comme moyen de favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles	20
3. Fonctionnement du programme de soutien aux politiques familiales municipales	24
3.1 Types de soutien accordé	24
3.2 Activités du CAMF	26
3.3 Fusion avec la démarche MADA	28
4. Effets du programme de soutien aux politiques familiales municipales	30
5. Autres commentaires et suggestions	31
Annexe 1 : Composition des groupes et des entrevues	32
Annexe 2 : Guides d'animation	33

Liste des sigles

CAMF	Carrefour action municipale et famille
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
PFM	Politique familiale municipale
RQF	Responsables des questions Famille

1) *Connaissance du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme)*

- Les représentants de municipalités ou de municipalités régionales de comté (MRC) financées ont une connaissance plus fine du Programme que ceux qui représentent des municipalités n'ayant pas été financées.
- Les représentants de municipalités ou de MRC financées perçoivent le Programme comme un levier pour établir des politiques en faveur des familles. Selon eux, c'est un outil qui permet d'encadrer les différents acteurs des municipalités à penser et à agir en faveur des familles. La majorité semble également connaître les outils offerts par le Programme, notamment l'accompagnement en soutien technique et les ressources financières.
- Les représentants de municipalités et de MRC non financées, quant à eux, bien qu'ils aient une connaissance plus limitée du Programme, le perçoivent comme un outil positif pour mettre en place des activités pour les jeunes familles.
- Mentionnons que les petites municipalités, de moins de 1 000 habitants, semblent moins connaître le Programme dû à leur manque de temps et de ressources. Toutefois, ils manifestent leur intérêt envers un tel programme.

2) *Pertinence du Programme*

- Tous les acteurs s'entendent pour dire que **le Programme est très pertinent**, et la totalité souhaite qu'il demeure, mais en s'assurant qu'il y ait certains ajustements. Les professionnels du ministère de la Famille (Ministère) et les représentants de municipalités financées soulignent, entre autres, l'utilité du programme pour favoriser la consultation des citoyens afin de mieux cerner leurs besoins, l'affectation de ressources humaines pour élaborer une politique familiale, la mise en place de comités de citoyens dédiés aux enjeux familiaux, les activités de réseautage organisées par le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et la quantité d'informations mise à la disposition des municipalités.
- La réalité des petites municipalités a été soulignée à plusieurs reprises, notamment par le personnel du CAMF; celles-ci font face à des enjeux pour instaurer des politiques familiales : manque de temps, manque de ressources, manque d'argent et, dans certains cas, éloignement. La majorité des participants aux groupes de discussion

estiment que le Programme devrait se concentrer sur ces municipalités (moins de 5 000 habitants), qui sont plus nombreuses à ne pas y avoir adhéré, et qui ont besoin davantage d'accompagnement et de ressources.

- Bien que la pertinence du Programme ne soit aucunement remise en cause, des **obstacles sont soulevés** par les participants, notamment pour la mise en œuvre des plans d'action. Plusieurs déplorent le manque de ressources budgétaires pour réaliser les idées mises de l'avant dans les plans d'action et plusieurs pointent du doigt les lourdeurs administratives créées par les documents à soumettre, les longs délais d'approbation et le dédoublement des tâches lorsqu'on soumet des demandes pour plus d'un programme ministériel (ex. : Politique familiale municipale [PFM] et Municipalité amie des aînés [MADA]). D'autres obstacles à la création d'environnements favorables aux familles ont été mentionnés par un moins grand nombre de participants, tels que l'agenda politique des élus municipaux non favorable aux enjeux des familles, l'essoufflement des citoyens à former des comités, la méconnaissance du rôle du responsable des questions Famille (RQF) et l'opposition entre les générations.

3) *Fonctionnement du Programme*

3.1 *Types de soutien accordé*

- Lorsque questionnés sur les types de soutien accordé pour les trois volets du Programme (élaboration, mise à jour et mise en œuvre), on remarque que les étapes de mise à jour et de mise en œuvre sont celles qui soulèvent le plus de discussion chez les représentants de municipalités financées, les professionnels du Ministère et le personnel du CAMF.
- D'abord, **l'étape de l'élaboration** semble convenir à tous. Plus de latitude dans le nombre d'heures d'accompagnement et dans la façon de les utiliser est cependant souhaitée par plusieurs.
- Pour **l'étape de mise à jour**, plusieurs irritants et des pistes d'amélioration sont mentionnés. D'abord, quelques professionnels du Ministère ont évoqué l'idée de recevoir un bilan des initiatives découlant des plans d'action qui ont vu le jour, afin que l'évaluation des demandes de mises à jour soit plus facile. Les représentants de municipalités financées, quant à eux, souhaiteraient qu'il existe des outils pour évaluer les retombées du

Programme. Quant au nombre de demandes de mise à jour, certains professionnels du Ministère aimeraient limiter leur nombre, jugeant que les chargés de projet deviennent de plus en plus autonomes.

- Enfin, plusieurs soulignent l'importance d'accorder du financement afin que se concrétisent les activités proposées dans les plans d'action. La lourdeur des démarches associée à la recherche de financement auprès de différents ministères est vue comme un obstacle à la réalisation de ces actions.

3.2 Activités du CAMF

- Les professionnels du Ministère et les représentants de municipalités financées connaissent assez bien les activités du CAMF; le colloque annuel, les services d'accompagnement et le site Web étant les plus connus. Par ailleurs, les représentants de municipalités non financées ont une connaissance beaucoup plus sommaire du CAMF. Quoi qu'il en soit, la quasi-totalité des participants interrogés, même ceux ayant une connaissance limitée du CAMF, estime que son soutien présente une réelle valeur ajoutée, notamment pour l'élaboration d'une première politique familiale.
- Selon les professionnels du Ministère, les **principales forces du CAMF** sont la proximité des formateurs avec les municipalités, leur crédibilité auprès des élus municipaux et le réseautage qu'il permet, à des coûts assez raisonnables. S'ajoutent à cette liste, selon les représentants de municipalités financées, la compétence et l'accessibilité du CAMF.
- Quant **aux faiblesses**, bien que la majorité apprécie le CAMF, certains professionnels du Ministère et représentants de municipalités financées soulèvent que la qualité des services est variable selon le formateur. Ils déplorent également le manque de souplesse dans l'utilisation des heures d'accompagnement offertes, affirmant que certaines municipalités requièrent plus de temps, et d'autres, plus autonomes, en ont moins besoin.
- Au chapitre des **améliorations** souhaitées, mentionnons les éléments suivants : formations données par des experts pour les formateurs du CAMF sur des thématiques variées, rencontres régionales plus fréquentes avec les élus municipaux et ateliers pour les nouveaux élus, sensibilisation accrue des MRC au rôle qu'elles peuvent jouer dans les dossiers des familles, présence accrue dans les régions éloignées, augmentation des échanges avec le Ministère, révision des paramètres d'accompagnement (nombre d'heures), diversification et multiplication des formes d'accompagnement, augmentation des activités de réseautage et stabilisation du financement.

3.3 Fusion avec la démarche MADA

- À l'exception d'un participant, tous s'entendent pour dire que le soutien aux familles et aux aînés sont des enjeux étroitement liés, qui se doivent d'être traités de façon conjointe. En effet, la quasi-totalité des participants aimerait que le MADA soit fusionné avec le Programme; plusieurs municipalités financées affirmant d'ailleurs travailler les deux politiques ensemble. Bien que moins au fait du Programme, la plupart des représentants de municipalités non financées affirment également qu'une seule politique combinée serait bénéfique et réduirait le travail requis pour déposer des demandes.
- De nombreux avantages à la fusion des deux programmes sont perçus par les participants : meilleure efficacité et réduction du temps requis pour préparer les demandes et pour en faire l'évaluation, politiques plus inclusives axées sur l'ensemble des citoyens et enveloppes budgétaires un peu plus élevées, en raison du financement conjoint du Programme et du Programme de soutien à la démarche MADA.

4) Perception des effets du Programme

- Au-delà des retombées concrètes perçues sur le terrain, les différents acteurs remarquent une évolution dans les façons d'agir, de planifier et de travailler dans les villes. Grâce au Programme, on remarque que les familles sont désormais au cœur des préoccupations des divers départements des municipalités. De plus, le personnel du CAMF ainsi que les représentants de municipalités financées remarquent un décloisonnement des départements; les enjeux étant maintenant traités conjointement.

Depuis 2002, dans le cadre du Programme, le Ministère appuie les municipalités et les MRC qui veulent créer des environnements adaptés aux familles et offrir une gamme d'activités et de services qui répondent à leurs besoins. Les objectifs du Programme sont :

- d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une PFM et d'un plan d'action en faveur des familles;
- d'appuyer les municipalités qui ont adopté une telle politique et qui souhaitent la mettre à jour.

Le Programme propose un soutien financier qui varie en fonction du type de projet et de la taille de la municipalité ainsi qu'un soutien technique qui prend la forme d'un accompagnement dispensé par le CAMF. Les modalités de soutien financier et technique du Programme en vigueur au moment de l'évaluation sont présentées dans les tableaux 1 et 2. Les figures 1 à 4 fournissent des données produites par le Ministère sur l'évolution du financement au cours de la période de 2002 à 2016. On constate que plus de la moitié des municipalités qui comptent moins de 1 000 habitants n'ont reçu aucun financement au cours de cette période alors que c'est le cas d'un peu plus du quart de celles qui en comptent de 1 000 à 2 499.

Le Programme a été fusionné de 2008 à 2011 avec le Programme de soutien à la démarche MADA. Depuis 2008, le Secrétariat aux aînés (SA) finance, dans le cadre de ce Programme, les municipalités et les MRC qui entreprennent une démarche MADA afin d'adopter une politique des aînés et un plan d'action qui en découle. Depuis 2012, ces programmes sont gérés séparément.

Excluant la période où le Programme était fusionné avec le Programme de soutien à la démarche MADA, une somme d'environ 1 M\$ était réservée annuellement pour le Programme, incluant le financement octroyé au CAMF, principal partenaire du Ministère dans la mise en œuvre du Programme.

Une première évaluation du Programme a été réalisée pour le compte du Ministère en 2007¹. Les résultats de cette étude, qui comportait à la fois un volet quantitatif et un volet qualitatif, révélaient que le Programme était jugé pertinent et utile. Près d'une décennie après cette première évaluation, le Ministère confiait à la firme Léger le mandat de réaliser une collecte de données qualitatives ayant pour objectifs d'examiner :

- la pertinence du Programme;
- la perception des effets du Programme;
- les améliorations à apporter au fonctionnement du Programme, le cas échéant, dont la coexistence ou la fusion avec le Programme de soutien à la démarche MADA;
- de nouvelles avenues à retenir pour assurer l'intérêt du monde municipal à répondre aux besoins des familles.

¹ Ministère de la Famille et des Aînés (2008) *Rapport synthèse : Évaluation du programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC pour l'élaboration d'une politique familiale municipale*, Québec, 16 p.

Tableau 1 : Le soutien financier et technique disponible pour les municipalités

(lorsque la demande est faite sur une base individuelle¹)

Type de projet		MUNICIPALITÉ DE MOINS DE 3 000 HABITANTS	MUNICIPALITÉ DE 3 000 À 14 999 HABITANTS	MUNICIPALITÉ DE 15 000 À 34 999 HABITANTS	MUNICIPALITÉ DE 35 000 À 99 999 HABITANTS
Élaboration d'une politique familiale municipale	Soutien financier maximal	Jusqu'à 70 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 10 500 \$	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 12 000 \$	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 18 000 \$	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 25 000 \$
	Contribution minimale de la municipalité	30 % des dépenses admissibles du projet	50 % des dépenses admissibles du projet	50 % des dépenses admissibles du projet	50 % des dépenses admissibles du projet
	Soutien technique²	15 h de soutien			
Mise à jour d'une politique familiale municipale ³	Soutien financier maximal	Jusqu'à 70 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 5 250 \$	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 6 000 \$	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 9 000 \$	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, ou un maximum de 12 500 \$
	Contribution minimale de la municipalité	30 % des dépenses admissibles du projet	50 % des dépenses admissibles du projet	50 % des dépenses admissibles du projet	50 % des dépenses admissibles du projet
	Soutien technique⁴	9 h de soutien			
Mise en œuvre du plan d'action découlant d'une politique familiale municipale ⁵	Contribution minimale de la municipalité	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Soutien technique⁶	6 h de soutien			

1. Les sommes sont octroyées pour la durée globale du projet et non sur une base annuelle.

2. Le financement du soutien technique est versé directement au CAMF.

3. Les municipalités peuvent bénéficier d'un soutien financier et technique uniquement trois ans après l'adoption de leur politique familiale et du plan d'action qui y est associé.

4. Le financement du soutien technique est versé directement au CAMF.

5. Les municipalités peuvent bénéficier d'un soutien technique uniquement pendant environ 15 mois après l'adoption de leur politique familiale et du plan d'action qui y est associé.

6. Le financement du soutien technique est versé directement au CAMF.

Tableau 2 : Le soutien financier et technique disponible pour les municipalités et les MRC

(lorsque la demande est faite sur une base collective¹)

Type de projet	SOUTIEN FINANCIER (\$)	SOUTIEN FINANCIER (H)
Coordination des travaux d'élaboration de la PFM de chaque municipalité participante et du plan d'action qui y est associé et des travaux d'élaboration de la politique familiale et du plan d'action de la MRC en faveur des familles	Subvention de 15 000 \$ par MRC	15 heures de soutien par MRC et pour chacune des municipalités participantes
	Subvention de 5 000 \$ par municipalité	
Mise en œuvre du plan d'action de la MRC en faveur des familles	Aucun	6 heures de soutien par MRC et pour chacune des municipalités participantes
Coordination des travaux de mise à jour de la PFM de chaque municipalité participante et du plan d'action qui y est associé et de la mise à jour de la politique familiale et du plan d'action de la MRC en faveur des familles	Subvention de 7 500 \$ par MRC	9 heures de soutien par MRC et pour chacune des municipalités participantes
	Subvention de 2 500 \$ par municipalité	

¹ Les sommes sont octroyées pour la durée globale du projet et non sur une base annuelle.

Contexte et objectifs

FIGURE 1 : Proportion de municipalités n'ayant reçu aucun financement du Programme entre 2002 et 2016, selon la catégorie de population (N : 363)

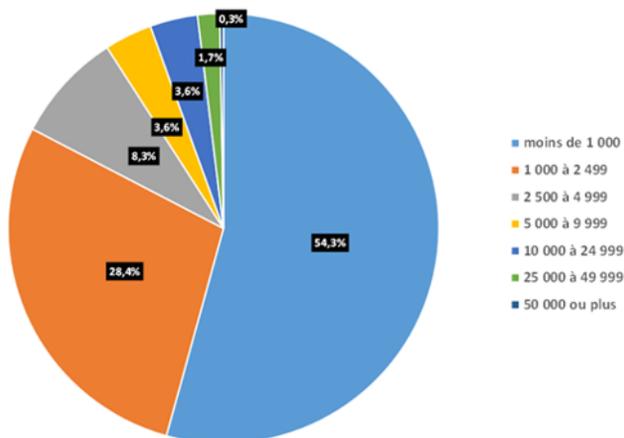


FIGURE 2 : Proportion de municipalités ayant reçu un seul financement du Programme entre 2002 et 2016, selon la catégorie de population (N : 562)

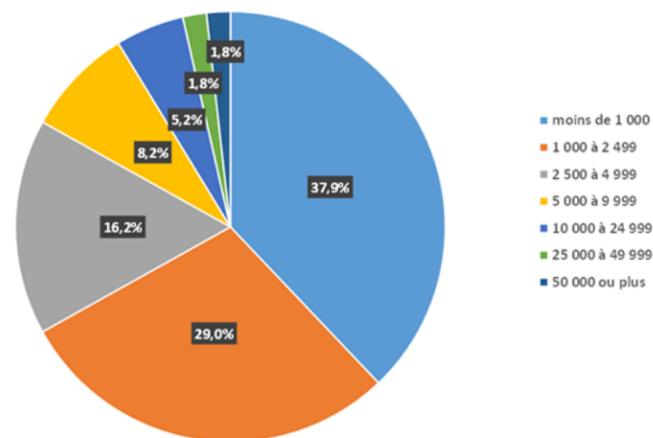


FIGURE 3 : Proportion de municipalités ayant reçu deux financements du Programme entre 2002 et 2016, selon la catégorie de population (N : 169)

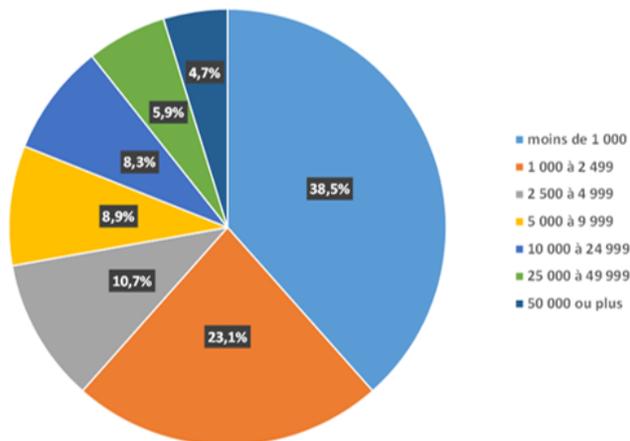
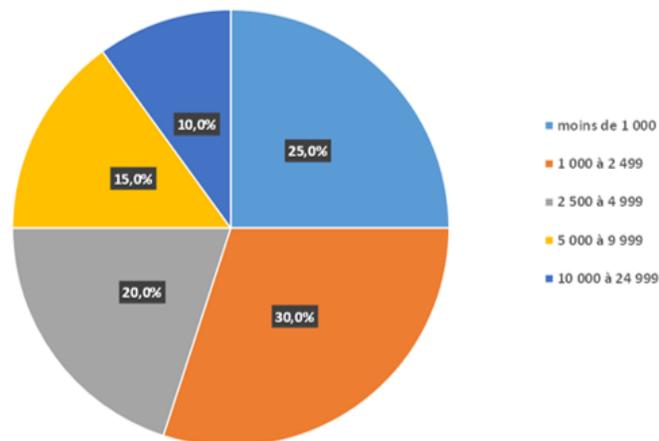


FIGURE 4 : Proportion de municipalités ayant reçu trois financements du Programme entre 2002 et 2016, selon la catégorie de population (N : 20)



Source : Données compilées par la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES) à partir des données fournies par la Direction du partenariat, de la planification et de la coordination des opérations (DPPCO).

Cinq groupes de discussion auprès de professionnels du Ministère, du personnel du CAMF et de municipalités financées par le Programme.

15 entrevues téléphoniques auprès de municipalités non financées par le Programme.

Recrutement

Des groupes de discussion et des entrevues téléphoniques ont été réalisés auprès de différents acteurs. Au total, cinq groupes de discussion composés de sept à neuf participants ont été réalisés auprès de membres et de formateurs du CAMF (un groupe), nommés dans le rapport « personnel du CAMF », de professionnels du Ministère (un groupe) et de représentants de municipalités financées par le Programme (trois groupes). De plus, 15 entrevues ont été réalisées auprès de représentants de municipalités non financées par le Programme, ce qui porte à 53 le nombre total de participants.

Les participants aux groupes de discussion et aux entrevues téléphoniques ont été recrutés par la division de recherche qualitative de Léger, Consumer Vision, à l'aide des listes fournies par le Ministère.

Pour les municipalités financées et non financées, le recrutement s'est effectué à partir d'une liste Excel fournie par le Ministère, contenant divers critères : taille de la population, région, type de financement (PFM [13], PFM avec la MRC [1] ou conjoint PFM-MADA [10]). Mentionnons également que les municipalités de plus de 100 000 habitants, les villes, municipalités ou MRC de provenance des membres du CA du CAMF ou de personnes apparentées ainsi que les municipalités et MRC financées avant 2008 ont été exclues de l'étude. Pour le personnel du CAMF et les professionnels du Ministère, le recrutement s'est fait à partir d'une liste de personnes ciblées par le Ministère.

La firme Consumer Vision (Léger) était responsable de prendre rendez-vous avec les participants. Aucun cachet n'a été remis aux participants pour leur participation aux groupes ou aux entrevues.

Le détail de la composition des groupes et des entrevues est présenté à l'annexe 1.

Les tableaux suivants présentent les principaux paramètres des groupes de discussion et des entrevues téléphoniques réalisés.

Groupes de discussion	Dates de réalisation	Lieux	Nombre de participants
Groupe 1 : Personnel du CAMF	12 janvier 2017, de 9 h 30 à 11 h 30	Montréal	7
Groupe 2 : Professionnels du Ministère	12 janvier 2017, de 13 h 30 à 15 h 30	Montréal	7
Groupes 3, 4 et 5 : Municipalités ou MRC financées par le Programme	17 janvier 2017, de 9 h 30 à 11 h 30	Québec	7
	18 janvier 2017, de 13 h 30 à 15 h 30	Montréal	9
	30 janvier 2017, de 13 h 30 à 15 h 30	Montréal	8
Total			38

Entrevues téléphoniques	Dates de réalisation
15 entrevues téléphoniques auprès de municipalités ou MRC non financées par le Programme	20, 24, 26, 27 et 31 janvier 2017

Notons que la majorité des représentants de municipalités non financées joints par les recruteurs de Léger ont démontré un faible intérêt à participer aux groupes de discussion, lié à leur méconnaissance du Programme et à la distance à parcourir pour assister aux groupes. La réalisation d'entrevues téléphoniques individuelles a été proposée par Léger pour pallier cet obstacle de recrutement et pour s'assurer de rejoindre cette cible.

Enfin, des rappels téléphoniques ont été effectués par Léger afin de confirmer la présence aux groupes et la disponibilité pour les entrevues de tous les participants.

Guides d'animation et d'entrevue

Le guide d'animation des groupes de discussion a été élaboré par des professionnelles de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du Ministère, en collaboration avec Léger. Le guide d'animation comportait au total 18 questions. La majorité des questions étaient posées à toutes les catégories de participants. Quelques-unes étaient toutefois spécifiques à une ou des catégories de répondants.

Le guide d'animation a par la suite été adapté pour la réalisation d'entrevues téléphoniques auprès des municipalités non financées afin de refléter la dynamique d'une entrevue individuelle.

Réalisation des groupes de discussion et des entrevues

Les cinq groupes de discussion ont été animés par madame Caroline Roy, vice-présidente chez Léger et se sont déroulés entre le 12 et le 30 janvier 2017. La durée des groupes est d'environ 2 heures. Les rencontres ont eu lieu dans des locaux de Léger, à Montréal (4 groupes) et à Québec (1 groupe).

Les 15 entrevues téléphoniques ont été réalisées par mesdames Caroline Roy, et Frédérique Jean, analyste sénior chez Léger entre le 20 et le 31 janvier 2017. La durée des entrevues variait entre 13 et 27 minutes, selon l'interlocuteur et sa connaissance du Programme. Les entrevues téléphoniques se sont déroulées à partir des locaux de Léger, à Québec et à Montréal.

En conformité avec le guide de discussion, les animatrices ont adopté un style d'animation semi-directif, de façon à laisser la chance à tous les participants de s'exprimer, tout en couvrant l'ensemble des aspects à évaluer.

Rédaction du rapport et confidentialité

Au début de chaque groupe et entrevue, les participants étaient avisés de l'enregistrement des échanges aux fins d'aide-mémoire pour en faciliter l'analyse subséquente et étaient invités à y donner leur consentement.

Afin de respecter la confidentialité des réponses recueillies et l'anonymat des répondants, tout en divulguant quand même l'information utile à l'évaluation du Programme, diverses mesures ont été prises pour la rédaction du rapport. Ainsi, aucun propos n'est associé directement à un participant. Par exemple, on ne distingue pas la fonction ni la municipalité ou la MRC d'un participant, mais on parlera plutôt de « représentant de municipalités ou MRC financées ». De même, on ne distingue pas les propos des deux membres du personnel permanent du CAMF de ceux des six formateurs de l'organisme qui participaient au même groupe de discussion. On désignera ce groupe comme « le personnel du CAMF ».

Les verbatim contenus dans le présent rapport peuvent avoir été légèrement tronqués de façon à alléger la lecture, sans que l'essentiel du propos n'ait été dénaturé.

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle est utilisée afin d'alléger le texte ainsi que par souci de protection de la confidentialité et de l'anonymat.

La recherche qualitative

Compte tenu de la nature qualitative de la méthode de recherche par entrevues individuelles ou par groupes de discussion, aucune valeur statistique n'a été accordée aux différentes considérations émises au sein du présent document. Le but de cette recherche est d'explorer différentes perceptions et opinions ainsi que divers points de vue, et non d'en déterminer l'importance quantitativement dans la population cible.

1. Connaissance du Programme

La première section des guides de discussion et d'entrevue portait sur la connaissance du Programme. Plus spécifiquement, d'entrée de jeu, à l'exception du personnel du CAMF, les participants ont été interrogés sur leur connaissance du Programme et des objectifs qu'il poursuit.

- D'une part, les représentants de municipalités ou MRC financées semblent avoir une compréhension juste du Programme.
 - Selon eux, le Programme est un cadre pour établir des politiques pour les familles. Il offre également des ressources techniques et financières à l'élaboration des politiques familiales.

« Je le prends en amont : pour soutenir et cadrer, et ensuite découlent les politiques et le soutien. »

- Représentant de municipalités ou MRC financées

- D'autre part, la plupart des **représentants de municipalités non financées** ont entendu parler du Programme, mais ne connaissent pas très bien ses objectifs.
 - Les plus petites municipalités (moins de 1 000 habitants) ont une connaissance très sommaire du Programme. Leurs représentants affirment manquer de ressources et de temps pour en prendre connaissance.

« Je sais que ça existe, mais n'ayant jamais eu à en avoir recours, je n'en ai pas fait l'étude. »

- Représentant de municipalités non financées

- Certaines **municipalités non financées** ont fait une demande de subvention à l'automne et sont en attente d'approbation. Pour ces municipalités, le Programme sert surtout à mettre en place des activités pour les jeunes familles.

« Ce que j'en comprends, c'est pour venir en aide aux jeunes familles, peut-être par des programmes, de l'aide financière. » - Représentant de municipalités non financées

Le Programme de soutien aux politiques familiales municipales bénéficie d'une forte notoriété et ses objectifs sont bien compris par les municipalités financées.

Le Programme semble toutefois moins connu par les petites municipalités.

2. Pertinence du Programme

2.1 Pertinence des objectifs du Programme

Les participants perçoivent que les objectifs du Programme sont pertinents.

Par la suite, l'animatrice décrivait à tous les participants les deux objectifs principaux du Programme, soit :

- 1) d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- 2) d'appuyer les municipalités qui ont adopté une telle politique et qui souhaitent la mettre à jour.

Puis, les professionnels du Ministère, le personnel du CAMF ainsi que les représentants de municipalités financées et non financées étaient appelés à discuter de la pertinence de ces objectifs.

- **Les participants** s'entendent pour dire que les objectifs sont pertinents.
- Tant chez les **municipalités et les MRC financées** que chez les **professionnels du Ministère** et le **personnel du CAMF**, on fait mention de l'évolution constatée dans les façons de faire et des mentalités des municipalités et des MRC et on considère que le Programme et ses objectifs ont contribué à cette évolution.
- Même si les objectifs du Programme sont jugés pertinents, certains disent qu'il serait opportun de les bonifier pour prendre en compte son évolution, depuis sa création. Quelques **pistes de réflexion** sont soulevées :
 - D'abord, à l'unanimité, tous estiment que les municipalités de moins de 5 000 habitants adhèrent moins au Programme et que les efforts déployés pour augmenter l'adhésion devraient se concentrer sur ces petites municipalités.

« C'est les plus petites municipalités qu'on n'a pas réussi à atteindre et qui ont souvent besoin d'aide. »

- Professionnel du Ministère

« C'est d'autant plus pertinent pour les petits milieux. » - Personnel du CAMF

« On est dans une petite municipalité moins peuplée et on a du souci à garder les aînés et les familles. C'est important d'avoir une politique. » - Représentant de municipalités financées

« On est une petite municipalité vieillissante, on veut créer un effet d'attraction pour les jeunes familles et c'est pour ça qu'on aimerait mettre une politique familiale en place. » - Représentant de municipalités non financées

Analyse des résultats

2. Pertinence du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Des pistes de réflexion, notamment au niveau de la mise à jour et de l'aide apportée aux petites municipalités, sont soulevées.

- **Les professionnels du Ministère et le personnel du CAMF** jugent que l'objectif de mise à jour est très important. Ils expliquent que le monde municipal est un milieu qui demande plusieurs ajustements dus, entre autres, aux changements d'élus, aux changements démographiques, à la dévitalisation de certains territoires et aux attentes de la population qui évoluent.

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes! Les demandes de mises à jour sont nombreuses! » - Professionnel du Ministère

- **Les membres du personnel du Ministère et le personnel du CAMF** ainsi que **les représentants de municipalités financées** recommandent d'axer davantage sur la pérennité et le maintien des politiques familiales, plutôt que sur l'augmentation du nombre de municipalités dotées de ladite politique. Ils sont d'avis que le taux de couverture de la population vivant dans une municipalité dotée d'une PFM est presque saturé.

« Dans les objectifs, il sera important de miser sur la pérennité et de renforcer la qualité des projets plutôt que d'accroître le nombre d'adhérents au programme, qui est déjà presque saturé. » - Personnel du CAMF

« On veut d'abord que nos jeunes familles restent, et si ça a pour impact d'attirer de nouvelles familles, tant mieux, mais il faut d'abord miser sur la rétention. » - Représentants de municipalités financées

- La plupart des **municipalités non financées**, qui ont, en général, une connaissance moins approfondie du Programme, jugent que les objectifs sont pertinents, et qu'une PFM est bénéfique pour les municipalités.

« Oui, je pense que c'est pertinent et que ça aide les municipalités. » - Représentant de municipalités non financées

- Certains **représentants de municipalités non financées** soulignent par contre le manque de ressources, tant humaines que financières, pour élaborer cette politique.

« Je n'ai même pas de comité de loisirs! J'avais une corporation de développement, mais il ne me reste que deux membres. J'ai de la difficulté à faire un comité pour monter des politiques, c'est le gros hic. »

- Représentant de municipalités non financées

2.2 Pertinence du Programme comme moyen de favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles

Afin d'évaluer la capacité du Programme à favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles, l'animatrice posait par la suite différentes questions aux participants sur la réponse aux besoins des familles, sur les obstacles à la création d'environnements favorables à ces dernières et à l'utilité actuelle du Programme pour contrer ces obstacles. L'animatrice présentait également des statistiques sur la proportion de municipalités et de MRC adhérentes au Programme.

- **Tous les participants** qui connaissent le Programme s'entendent pour dire qu'il est très pertinent pour l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles. Ils remarquent que les municipalités intègrent de plus en plus l'enjeu des familles au sein de leur planification et de leur prestation de services. On mentionne que les élus voient maintenant plus l'importance de soutenir les familles, de répondre à leurs besoins et de développer une culture favorable aux familles. On rapporte que l'on contribue ainsi à réduire le travail en silo, que l'on favorise la concertation entre différents départements municipaux et que l'on va au-delà des besoins de base (travaux de voirie, par exemple).

« Je vois déjà une différence depuis 2007, où les maires des petites municipalités se demandaient ce que la politique donnait. Maintenant ils savent que c'est nécessaire d'en avoir une. » - Professionnel du Ministère

« Ça a conscientisé à avoir une vision famille et amené les différents services à l'intérieur d'une municipalité à se parler. » - Personnel du CAMF

*« C'est fantastique! Ça oblige les élus à suivre les objectifs et c'est un levier très important. »
- Représentant de municipalités financées*

*« Ça a été excessivement bénéfique! On était la ville la plus vieille en âge au Canada. Grâce à la politique, on est rendu la ...x ième en terme de natalité! Tous les administrateurs sont touchés dans la politique. Ils doivent faire un rapport annuel de ce qui est fait ou non, et presque tout est réalisé. C'est la priorité. »
- Représentant de municipalités financées*

« Je pense qu'aider les jeunes familles, les appuyer, en prendre soin, c'est important, car c'est notre avenir. Dans mes premières années à la MRC, j'entendais les élus parler de politiques familiales, mais ça ne s'est jamais réalisé, les élus ont eu d'autres priorités. » - Représentant de municipalités non financées

Les participants perçoivent des retombées concrètes du Programme pour la création d'environnements en faveur des familles.

Analyse des résultats

2. Pertinence du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Des obstacles à l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles sont toutefois soulevés : l'absence de financement des actions, le dédoublement du travail pour élaborer des politiques pour chaque catégorie de citoyens (enfants, familles et aînés).

- Des **obstacles à la création d'environnements favorables** aux familles sont soulevés par plusieurs participants, tant lors des groupes de discussion que lors des entrevues :
 - **Tous** croient que la mise en œuvre des actions est limitée par la capacité financière des municipalités. On déplore le fait qu'après avoir élaboré la PFM, que l'on doit frapper à plusieurs portes pour obtenir du financement. Les petites municipalités non financées affirment d'ailleurs que cette absence de budget pour la mise en œuvre des actions représente un frein majeur à l'adoption d'une politique.
 - Dans différents groupes de discussion, des préoccupations sont d'ailleurs exprimées au sujet de la disparition prochaine du financement de Québec en Forme (QEF) et d'Avenir d'enfants (AE) qui ont contribué à soutenir des actions municipales en faveur des familles, à la fois par l'apport d'expertise et l'apport financier.
 - Certains mentionnent la lourdeur des démarches et les longs délais pour obtenir le soutien des programmes de financement de différents ministères, notamment en matière d'infrastructures, et principalement de la part du ministère des Transports.

« C'est dans la mise en œuvre de leurs actions. Ils sont créatifs, ont beaucoup d'idées, mais ont besoin d'aide au niveau du financement. » - Personnel du CAMF

« Il y a beaucoup d'espoir créé par le plan d'action, cependant, le financement est un handicap majeur. » - Professionnel du Ministère

« C'est un peu désolant, car on crée des attentes et on n'a pas nécessairement l'argent au niveau des municipalités pour réaliser les projets. » - Représentant de municipalité financée

« On est très sollicité pour toutes sortes de choses et on ne peut malheureusement pas tout faire. Je n'ai jamais eu à travailler une politique familiale, mais je vous dirais que l'argent et la main d'œuvre sont les principaux obstacles pour réaliser les actions. » - Représentant de municipalités non financées

- **Les représentants de municipalités financées et non financées** perçoivent également un dédoublement des tâches requises pour recevoir ou accorder du financement dans le cadre du Programme et de celui qui accorde du soutien à la démarche MADA (dossiers d'application, reddition de comptes, deux politiques à gérer sur le terrain, etc.)

*« On ne peut pas s'éparpiller dans 18 politiques, on n'a plus le temps de passer à l'action. »
- Représentant de municipalités financées*

« On est allé chercher la subvention MADA, mais on développe une politique sociale, où on aura un volet MADA. On ne veut plus avoir des politiques pour chaque segment de citoyens. »

- Représentant de municipalités non financées

La longueur du processus d'approbation des demandes est souvent critiquée.

- **Très nombreux sont ceux qui** soulignent la longueur du processus d'approbation des demandes. Plusieurs expliquent qu'il est difficile de démarrer une politique sans savoir s'ils recevront le financement et le soutien technique nécessaires. Le manque de régularité dans les appels de projets (pas toujours sur une base annuelle) est aussi vu comme une difficulté.

« Les demandes de financement, ça implique beaucoup de travail pour les villes, et certaines n'ont pas nécessairement les ressources pour monter des politiques ou pour faire des suivis. »

- Représentant de municipalités financées

« C'est difficile de planifier quand on ne sait pas quand les enveloppes budgétaires arriveront. C'est difficile pour les villes de planifier sur deux, trois ans quand on ne sait même pas si elles auront le budget dans six mois. »

- Personnel du CAMF

« Avant même d'entreprendre la politique familiale, on peut attendre longtemps avant d'avoir une réponse. On ne peut rien débiter, mais tous nos comités sont prêts. »

- Représentant de municipalités financées

« On a déposé une politique de mise à jour et on n'a pas de réponse. Les élus ont décidé de la faire quand même parce que tout était prêt. C'est un obstacle majeur. On ne sait pas si on va avoir des ressources et de l'argent. »

- Représentant de municipalités non financées

- Bien que mentionnés par un moins grand nombre de participants, d'autres obstacles à la création d'environnements favorables aux familles ont été signalés :
 - L'essoufflement des citoyens qui pose des difficultés de recrutement pour leur participation à des comités de travail.
 - Les agendas politiques des élus qui ne sont pas toujours favorables à une PFM ainsi que le manque d'ouverture ou de volonté chez les élus et les conseillers municipaux.
 - La méconnaissance de la fonction du responsable des questions Famille ou du Programme par les élus ou par les employés municipaux peut aussi être un obstacle. S'il n'y a pas de personne responsable du dossier Famille, il peut être difficile de pérenniser les actions à la suite de changements chez les élus.

Réseautage entre les municipalités, implication du Ministère dans la résolution d'enjeux intra ministériels, support accru aux petites municipalités : voici quelques améliorations suggérées pour réduire les obstacles à la création d'environnements en faveur des familles.

- L'opposition tacite entre les générations ou certaines difficultés intergénérationnelles, les personnes âgées n'étant pas toujours pressées de faire place aux plus jeunes.
- Une mauvaise lecture des besoins des citoyens est aussi vue comme un obstacle.
- Des **pistes d'amélioration pour réduire les obstacles à la création d'environnements favorables aux familles** ont été identifiées par différents acteurs. D'abord, mentionnons que des participants ont souligné l'utilité du Programme pour réduire certains obstacles, entre autres parce qu'il permet de mettre en place :
 - la consultation des citoyens pour mieux connaître leurs besoins;
 - l'affectation d'une ressource pour élaborer une politique familiale;
 - la création de comités de citoyens dédiés au dossier en complémentarité aux activités réalisées par la municipalité;
 - des activités de réseautage par l'entremise du CAMF;
 - des outils et une banque d'information (*La banque des 1001 mesures*).
- Au chapitre des améliorations possibles pour réduire les obstacles identifiés, une personne suggère, dans le groupe des **professionnels du Ministère**, de favoriser le réseautage entre les municipalités et la mise en place d'activités de mentorat pour celles qui en sont à leur première mise à jour; des actions jugées peu coûteuses pouvant avoir un impact intéressant sur l'apprentissage et la génération d'idées.
- Le **personnel du CAMF** propose une synchronisation des appels de projets (MADA et PFM), une réaffirmation du leadership du Ministère dans la transmission de ses orientations en matière de politiques familiales, entre autres par l'entremise de ses directions régionales et un meilleur soutien (surtout financier) aux petites municipalités.

« Il faut absolument que les calendriers du Programme soient arrimés avec le programme MADA et les municipalités. » - Personnel du CAMF

« C'est vrai que l'appel de projets non régulier a eu un impact pour plusieurs municipalités pour faire leurs mises à jour. Des gens utilisaient l'argent du projet MADA pour faire des PFM-MADA. » - Personnel du CAMF
- Enfin, lorsqu'on leur demande si d'autres moyens que le Programme pourraient favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles, les participants interrogés insistent plutôt sur le maintien du Programme, mais en s'assurant qu'il y ait certains ajustements afin de mieux refléter les besoins des municipalités.

3. Fonctionnement du Programme²

Quelques ajustements sont souhaités : une gestion simplifiée pour les demandes de mises à jour des PFM, des indicateurs pour évaluer les retombées des PFM ainsi qu'un financement pour la mise en œuvre du plan d'action.

3.1 Types de soutien accordé

Après avoir discuté des objectifs et de la pertinence du Programme, l'animatrice abordait un nouveau thème : le fonctionnement du Programme.

D'entrée de jeu, elle indiquait aux participants que le Programme comporte trois volets : 1) l'élaboration d'une PFM, 2) la mise à jour de la PFM et 3) la mise en œuvre du plan d'action découlant d'une PFM.

- A priori, l'étape de **l'élaboration de la PFM** semble convenir à tous.
 - Or, quelques participants, surtout les **représentants de municipalités financées**, aimeraient avoir plus de souplesse dans les heures d'accompagnement accordées par le CAMF. En effet, certains affirment utiliser les heures sans en avoir réellement besoin, alors que d'autres municipalités affirment en nécessiter davantage.

« Pour l'instant, on a un montant prédéterminé d'argent et un nombre d'heures d'accompagnement. C'est très cadré, et pourtant, les besoins varient d'une ville à l'autre. » - Représentant de municipalités financées

- Quant à l'étape de **la mise à jour de la PFM**, celle-ci soulève davantage de discussions.
 - Plusieurs **professionnels du Ministère** aimeraient que les municipalités leur envoient un bilan de leur plan d'action afin de faciliter l'examen des demandes de mises à jour. Ce constat rejoint celui des **représentants de municipalités financées** qui souhaiteraient avoir des outils pour évaluer les retombées du Programme dans les municipalités.

« Avant d'approuver les demandes de mises à jour, on aimerait avoir un bilan de ce qui a été mis sur place dans les municipalités. On se fait d'ailleurs souvent demander par les municipalités si on a des outils pour évaluer le programme (et ses retombées). » - Professionnel du Ministère

² Étant donné la connaissance limitée de certains représentants de municipalités non financées à l'égard du Programme, la section au regard de son fonctionnement du Programme a été abordée moins en profondeur lors de quelques entrevues téléphoniques.

Analyse des résultats

3. Fonctionnement du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

« Il (le Ministère) doit mesurer, aller voir les villes deux ou trois ans après, et dire : on a investi tant d'argent pour des politiques, vous devez nous donner un rapport complet des éléments qui en découlent. »

- Représentant de municipalités financées

Flexibilité : un mot qui résume l'essentiel des ajustements que les participants souhaiteraient apporter au Programme.

- Des **professionnels du Ministère** proposent, sans que ce point de vue soit partagé par tous, de limiter le nombre de financements pour les mises à jour, jugeant que les chargés de projet des municipalités deviennent autonomes après deux ou trois mises à jour.

« Après un nombre X de mises à jour, on ne devrait plus offrir de financement. Ils devraient être en mesure de faire la démarche et s'ils veulent du financement quand même, ils devraient expliquer pourquoi. »

- Professionnel du Ministère

- Pour la **mise en œuvre du plan d'action** qui découle de la PFM, tous les participants estiment qu'au-delà du soutien technique, offrir du financement pour réaliser les projets qui découlent des PFM serait requis. Comme déjà mentionné, la concrétisation des actions inscrites dans les plans d'action nécessite la recherche de financement auprès de divers programmes ministériels, à laquelle est associée lourdeur administrative et délais de réponse.
- Plusieurs participants soulignent l'importance de prioriser le financement aux petites municipalités qui manquent de ressources.
- Enfin, on remarque que **les participants** souhaiteraient que le Programme devienne plus flexible : flexibilité dans la fréquence des interventions avec le CAMF selon les besoins, flexibilité dans la méthode d'intervention (vidéoconférence, courriels, en personne, etc.), flexibilité dans sa structure, flexibilité dans les dates de dépôt des demandes, etc.

« Le programme est toujours pertinent, mais doit s'actualiser. Il doit être malléable. » - Professionnel du Ministère

« Il y a une rigueur dans l'élaboration de mandat qui est de 15 h pour l'élaboration et de 9 h pour la mise à jour. Si cette banque d'heures était plus souple, ça aiderait. » - Personnel du CAMF

« Il faut vraiment donner l'autonomie à chaque municipalité pour gérer et respecter la spécificité des milieux. »

- Représentant de municipalités financées

Les participants perçoivent le CAMF comme une réelle valeur ajoutée à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre d'une PFM.

3.2 Activités du CAMF

Ensuite, l'animatrice a recueilli l'opinion des participants à l'égard du CAMF. Plus précisément, cette section du guide d'entretien portait sur le niveau de connaissance du CAMF (ses services et ses outils, ainsi que ses forces, ses faiblesses et les améliorations souhaitables). Notons que ces questions ont été adressées uniquement aux professionnels du Ministère et aux représentants de municipalités financées et non financées. Quant au personnel du CAMF, l'animatrice leur demandait seulement si des améliorations étaient souhaitables aux activités offertes par leur organisme.

- D'abord, on remarque que les **professionnels du Ministère** et les **représentants de municipalités financées** connaissent très bien les services et les outils du CAMF. Le colloque annuel, les services d'accompagnement ainsi que le site Web (notamment la section où l'on présente des exemples de PFM, La banque des 1001 mesures) sont les outils les plus connus et utilisés.
- Par ailleurs, les **représentants de municipalités non financées** connaissent peu ou pas du tout le CAMF. Certains ont déjà entendu parler des colloques, mais ne peuvent s'exprimer davantage sur les outils et les services offerts.
- La forte majorité des participants interrogés, même ceux qui ont une connaissance limitée du CAMF, estiment que le soutien apporté aux municipalités et aux MRC par ce dernier présente une réelle valeur ajoutée pour l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre d'une PFM, surtout lors d'une première élaboration.
 - Les principales forces du CAMF rapportées dans le groupe de **professionnels du Ministère** sont la proximité des formateurs avec les municipalités, dans les différentes régions, leur crédibilité auprès des élus municipaux et le réseautage qu'il favorise à des coûts assez raisonnables. Les possibilités pour les professionnels du Ministère d'être en contact avec les partenaires du milieu municipal étant beaucoup plus réduites qu'avant, le rôle du CAMF est jugé comme étant d'autant plus utile.
 - Selon les **municipalités financées**, le CAMF est un acteur compétent, accessible et disponible, qui connaît bien le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une PFM. Il sert de levier, représente un bon guide qui favorise le partage d'information, qui donne l'occasion d'établir des contacts avec des gens expérimentés et réduit ainsi les pertes de temps.

« C'est le bon mot : une valeur ajoutée! » - Représentant de municipalités financées

« Ils ont la formation et les réponses selon nos besoins. » - Représentant de municipalités financées

Analyse des résultats

3. Fonctionnement du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Des améliorations aux activités du CAMF sont toutefois proposées, notamment dans la souplesse des heures d'accompagnement selon les besoins des municipalités.

- Par ailleurs, interrogés sur les faiblesses du CAMF, les participants mentionnent les éléments suivants :
 - Bien que l'appréciation des services du CAMF soit généralement élevée, des nuances sont cependant apportées, tant dans le groupe de professionnels du Ministère que dans le groupe des municipalités et des MRC financées quant à la qualité des services offerts par les formateurs, celle-ci étant jugée variable. Certains formateurs étant jugés très compétents et disponibles alors que d'autres n'offriraient pas le soutien attendu.
 - Le manque de souplesse dans l'utilisation des heures d'accompagnement offert est déploré par plusieurs participants, et ce, dans différents groupes. On souhaiterait que les normes du Programme soient revues afin d'offrir plus de temps aux municipalités qui en ont besoin et moins aux plus autonomes.
 - « *L'accompagnement doit évoluer. Ça ne peut plus être seulement des blocs d'heures. Surtout avec le développement des outils électroniques (vidéo-conférence, etc.).* » - Professionnel du Ministère
 - « *On est pressé par le 15 heures, et on manque de temps pour passer les dossiers au complet.* »
- Représentant de municipalités financées
 - « *Ça prend plus temps pour se rendre en Mauricie, et couvrir 17 municipalités en 15 heures, c'est difficile!* »
- Représentant de municipalités financées
 - « *Il y a une rigueur dans l'élaboration de mandat qui est de 15 h pour l'élaboration et 9 h pour la mise à jour. Dans les villes, il y a des chargés de projet d'expérience et d'autres qu'on doit accompagner beaucoup. Si cette banque d'heures était plus souple, ça aiderait, car les besoins varient tellement d'un accompagnement à l'autre.* »
- Personnel du CAMF
- Plusieurs participants, incluant le personnel du CAMF, estiment que des améliorations aux activités du CAMF seraient souhaitables. Plusieurs initiatives sont proposées :
 - formations pour les formateurs du CAMF, sur des thématiques variées, par des experts dans le domaine des saines habitudes de vie, de la petite enfance par exemple, et mise à jour de leur formation, pour certains d'entre eux;
 - rencontres régionales plus fréquentes avec les élus municipaux;
 - sensibilisation accrue des MRC au rôle qu'elles peuvent jouer pour mieux répondre aux besoins des familles;
 - ateliers pour les nouveaux élus municipaux, notamment après les élections, pour les informer sur le Programme et les PFM;

Famille et aînés : deux enjeux que la quasi-totalité des participants perçoit comme étroitement liés et qui, selon eux, gagneraient à être traités ensemble.

- présence accrue dans les régions éloignées;
- augmentation des échanges et des liens avec le Ministère, (un peu comme c'était il y a un certain nombre d'années);
- révision des normes pour le nombre d'heures d'accompagnement pour tenir compte des besoins de soutien très variables d'une municipalité à l'autre;
- plus de latitude, pour le CAMF et ses formateurs, pour juger des heures d'accompagnement nécessaires pour chaque municipalité;
- diversification et multiplication des formes d'accompagnement (au niveau des thématiques et des moyens : courriels, appels téléphoniques, visio-conférences pour réduire le temps de déplacement des formateurs et favoriser davantage d'échanges);
- amélioration de la plate-forme électronique du CAMF pour ses activités de formation;
- augmentation des activités de réseautage (plus de rencontres rassemblant des responsables des questions famille et des chargés de projets ou des municipalités expérimentées et celles qui le sont moins pour favoriser le partage d'information);
- stabilisation du financement des activités du CAMF pour une certaine période (mentionné par quelques participants dans un groupe de municipalités et de MRC financées et non par le CAMF lui-même).

3.3 Fusion avec la démarche MADA

Par la suite, l'animatrice expliquait aux participants qu'en 2009, dans un contexte de vieillissement de la population, la démarche MADA a été ajoutée au Programme et qu'ensuite, en 2011, le Programme a été scindé pour conduire à deux programmes : retour du Programme et création du Programme de soutien à la démarche MADA.

Puis, les participants étaient appelés à s'exprimer sur ce sujet.

- Le consensus est près d'être atteint : à l'exception d'une personne, tous s'entendent pour dire que la famille et les aînés sont des enjeux étroitement liés, qui devraient être traités ensemble. De plus, le fait d'avoir aujourd'hui deux programmes distincts mène au dédoublement des efforts administratifs. Mentionnons d'ailleurs, que dans tous les groupes, le souhait de fusionner les deux programmes a été exprimé par plusieurs participants, bien avant que ce thème ne soit abordé.

Analyse des résultats

3. Fonctionnement du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Les participants perçoivent plusieurs avantages à la fusion des deux programmes, tant sur les plans financier, administratif et social.

- **La quasi-totalité** souhaiterait que le Programme de soutien à la démarche MADA soit fusionné avec le Programme, pour leur permettre de traiter les enjeux conjointement.
 - « *Il faudrait un seul programme, avec le choix aux municipalités de prendre un des deux volets. Ayons une gestion simplifiée.* »
- Professionnel du Ministère
 - « *On est dans la démarche et on a décidé de la traiter ensemble, malgré qu'il faut faire les demandes séparément. Ça se dédouble! Je permettrais à ce que la municipalité puisse les mettre ensemble, car on veut favoriser l'intergénérationnel, mais on doit travailler les politiques en silo.* »
- Représentant de municipalités financées
 - « *Il y a deux personnes qui gèrent les demandes. Même pour l'État, ce n'est pas productif.* »
- Représentant de municipalités non financées

- Plusieurs **municipalités financées** affirment d'ailleurs travailler les deux politiques de façon conjointe.
 - « *On fait les deux en même temps. Ça devrait être fait d'emblée ensemble. Pour moi, la famille inclut les aînés.* »
- Représentant de municipalités financées

- La plupart des représentants de **municipalités non financées** affirment également qu'une seule politique combinée réduirait le travail requis pour déposer une demande, en plus d'augmenter l'enveloppe budgétaire remise.
 - « *On va déposer deux demandes et faire deux politiques, parce qu'on n'a pas le choix, mais ce serait beaucoup plus simple que ce soit une seule et même politique. Idéalement tant qu'à faire un document, ce serait bien de lier tout ça.* » - Représentant de municipalités non financées

- Enfin, notons que les participants voient également plusieurs avantages à cette réintégration, tant sur le plan financier que social :
 - meilleure efficacité;
 - politique plus inclusive avec des stratégies axées sur l'ensemble des citoyens;
 - enveloppes budgétaires un peu plus élevées en raison du financement des deux programmes en même temps etc.

4. Perception des effets du Programme

Les participants perçoivent plusieurs retombées concrètes du Programme en faveur des familles dans les municipalités.

Dorénavant, la famille est au cœur des préoccupations des

Enfin, les participants ont été questionnés sur leur perception des effets. En somme, retenons des témoignages des participants que le **Programme a eu plusieurs effets positifs sur la participation des municipalités et des MRC dans la création de milieux de vie favorables au bien-être des familles.**

Avant l'instauration de cette politique, les enjeux municipaux étaient traités en silo. Maintenant, les élus municipaux arrivent à planifier stratégiquement les actions des divers départements pour répondre aux besoins des citoyens.

Chez les représentants de municipalités non financées, certains ont mentionné avoir entendu parler d'effets positifs du Programme chez des municipalités voisines.

« Je suis surpris! Je suis arrivé quand la politique venait d'être établie. Je trouve ça fantastique car ça oblige autant les électeurs que les élus à aller de l'avant avec les objectifs. La politique nous oblige à parler quotidiennement des enjeux familles. C'est un levier très important. » - Représentant de municipalités financées

« Ça a conscientisé beaucoup. Avoir une vision un peu plus famille et penser aux besoins des familles. Ça amène des gens des différents secteurs à se parler. Il y a un suivi de nos actions, on essaie toujours de réussir à atteindre les objectifs qu'on voulait réaliser. » - Représentant de municipalités financées

« Dans les actions sur le terrain : au début, on parlait de table à langer dans les toilettes et c'était inconcevable! Maintenant, on n'a même plus besoin d'aborder ce sujet, c'est acquis! Il y a également les stationnements, les tarifs familiaux. Ce n'est pas parfait, mais il y a un gros cheminement de fait! » - Personnel du CAMF

« Les exemples sont nombreux : les garderies ouvertes en dehors des heures scolaires, des activités dans la semaine de relâche, les parcs qui ne sont plus conçus de la même façon, etc. » - Professionnel du Ministère

5. Autres commentaires et suggestions

Pour terminer, les participants étaient invités à formuler, en conclusion, d'autres commentaires ou suggestions concernant le Programme. Les éléments ci-dessous ont été mentionnés par quelques participants :

- Mieux orienter ou outiller les municipalités et les MRC dans leurs recherches de statistiques sur leur population (centraliser, si possible, l'information produite par les différents ministères).
- Examiner la révision du Programme en tenant compte de la fin du financement accordé par AE et QEF pour plusieurs actions découlant des PFM.

Annexe 1 : Composition des groupes et des entrevues

Composition des groupes	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Entrevues téléphoniques	Exclusions
Profil	Personnel du CAMF	Professionnels du ministère de la Famille	Représentants de municipalités financées			Représentants de municipalités non financées	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de plus de 100 000 habitants • Villes, municipalités ou MRC de provenance des membres du CA du CAMF ou de personnes apparentées • Municipalités et MRC financées avant 2008
Nombre de participants	7 participants	7 participants	7 participants	9 participants	8 participants	15 entrevues	
Date	12 janvier	12 janvier	17 janvier	18 janvier	30 janvier	20, 24, 26, 27 et 31 janvier	
Heure	9 h 30 - 11 h 30	13 h 30 - 15 h 30	9 h 30 - 11 h 30	13 h 30 - 15 h 30	9 h 30 - 11 h 30	Variable	
Lieu	Montréal	Montréal	Québec	Montréal	Montréal	À partir des bureaux de Léger de Québec et de Montréal	
Type (catégorie-population)							
<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité – moins de 1 000 h • Municipalité – 1 000 à 2 499 h • Municipalité – 2 500 à 4 999 h • Municipalité – 5 000 à 9 999 h • Municipalité – 10 000 à 24 999 h • Municipalité – 25 000 à 49 999 h • Municipalité – 50 000 à 99 999 h 	N/A	N/A	0 2 1 2 2 0 0	1 0 0 1 4 1 2	1 1 0 0 4 0 1	6 2 3 2 0 0 0	
Régions							
<ul style="list-style-type: none"> • Montérégie • Lanaudière • Laurentides • Mauricie • Capitale-Nationale • Chaudière-Appalaches • Centre-du-Québec • Bas-Saint-Laurent • Saguenay-Lac-Saint-Jean • Estrie 	N/A	N/A	0 0 0 4 2 1 0 0 0 0	5 1 2 0 0 0 0 0 0 0	7 0 0 0 0 0 0 0 0 1	2 2 3 0 1 1 4 1 0 0	
Profil							
<ul style="list-style-type: none"> • PFM • PFM avec la MRC • Conjoint PFM-MADA 	N/A	N/A	4 0 3	6 1 2	3 0 5	En attente d'une réponse à la demande de financement : 5	

Annexe 2 : Guides d'animation

1. Personnel du CAMF

Ministère de la Famille

Évaluation du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* (PSPFM)

Membres du personnel et formateurs du CAMF

Guide d'animation (version du 9-01-2017)

Dossier 70611-014

Montréal : jeudi 12 janvier 2017, 9h30 à 11h30



Par Caroline Roy
Vice-présidente, bureau de Québec

580-580, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 2K2

☎ 418 522-7467

✉ 418 522-1911

📧 croy@leger360.com

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Objectifs de la rencontre

Notre firme de recherche a été mandatée par le ministère de la Famille, afin de réaliser un groupe de discussion auprès de professionnels du ministère de la Famille dans le cadre des travaux d'évaluation du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*.

L'objectif de la démarche est d'examiner :

- la pertinence du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;
- la perception des effets du Programme;
- les améliorations à apporter au fonctionnement du Programme;
- et de nouvelles avenues à retenir pour assurer l'intérêt du monde municipal à répondre aux besoins des familles.

Votre participation à cette étude est importante, car elle vise à guider les décisions concernant le soutien accordé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques familiales municipales au cours des prochaines années.

Déroulement de la rencontre et règles de discussion

- Durée du groupe approximative de 120 minutes
- Dynamique de la discussion de groupe et importance de donner ses opinions personnelles, spontanées et honnêtes
- Pas de mauvaises réponses
- Importance de réagir aux opinions des autres participants
- Respect des propos des autres participants
- Importance de parler une personne à la fois
- Enregistrement audio aux fins de l'analyse subséquente
- Présence des observateurs – deux responsables du Ministère, évaluation de programme

Confidentialité et consentement

Avant de débiter :

- Les informations recueillies aujourd'hui ne serviront que les objectifs de l'étude.
- Aucune donnée nominative ne paraîtra dans le rapport d'analyse. Nous garantissons votre anonymat dans le rapport d'analyse à moins que vous nous autorisiez à le mentionner.
- Si vous le permettez, nous souhaiterions enregistrer cette discussion aux fins de l'analyse subséquente et de la rédaction du rapport d'analyse.

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

1

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Annexe 2 : Guides d'animation

1. Personnel du CAMF

Pertinence des objectifs du programme

Le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM) a pour objectifs :

- d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- d'appuyer les municipalités qui ont adopté une telle politique et qui souhaitent la mettre à jour.

1. Selon vous, est-ce que ces objectifs sont toujours pertinents?

SONDER : Si oui, pourquoi?
Si non, pourquoi?

Pertinence – le programme comme moyen de favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles

2. À votre avis, existe-t-il des obstacles à la création d'environnements favorables aux familles, à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'améliorer la qualité de vie des familles par les municipalités?

SONDER : Si oui, quels sont les principaux obstacles, selon vous?

3. Quelle est l'utilité actuelle du programme pour réduire ces obstacles?

SONDER : Les différentes utilités perçues

4. Jusqu'à présent le programme a rejoint 68 % des municipalités et 37 % des MRC et l'on sait qu'au moins une vingtaine¹ de municipalités ont élaboré une politique sans le soutien du programme.

Selon vous, le PSPFM est-il toujours nécessaire pour assurer l'élaboration et la mise à jour des politiques municipales ainsi que la mise en œuvre de leur plan d'action?

SONDER : Si oui, quels bénéfices les municipalités et les MRC pourraient-elles tirer du programme au cours des prochaines années?

Si non, expliquer pour quelles raisons le soutien du programme n'est plus ou est moins nécessaire?

5. Est-ce que d'autres moyens que le PSPFM peuvent ou pourraient favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles dans les municipalités et les MRC?

SONDER : Si oui, lesquels?

¹ Note à l'animateur : Un premier examen des sites Internet de 150 municipalités non financées par le programme a permis de repérer une vingtaine de municipalités qui présentent une PFM sur leur site WEB.

2

Fonctionnement - Types de soutien accordé

Le programme finance des projets pour :

- l'élaboration d'une PFM (politique familiale municipale);
- la mise à jour de la PFM;
- et la mise en œuvre du plan d'action découlant d'une PFM.

Pour chacun de ces volets, un soutien financier peut être accordé ainsi qu'un soutien technique offert par votre organisme, le CAMF (Carrefour action municipale et famille).

6. Pour les années à venir, devrait-on revoir certains volets? En supprimer, en ajouter?

SONDER : Si oui, lesquels et pourquoi?

Fonctionnement - Le soutien accordé par le Carrefour action municipale et famille (CAMF)

Actuellement, le Ministère accorde un soutien financier à votre organisme pour jouer un rôle de soutien aux municipalités et aux MRC dans la mise en œuvre et le suivi de leur politique familiale.

7. Selon vous, des améliorations sont-elles souhaitables aux activités du CAMF? Si oui, lesquelles?

SONDER : Si oui, lesquelles?

Fonctionnement - Fusion avec MADA : Souhaitable ou non?

En 2009, dans un contexte de vieillissement de la population, la démarche MADA (municipalités amies des aînées) a été ajoutée au PSPFM.

8. Que pensez-vous de cet ajout au programme, fait en 2009?

SONDER : Les avantages et les inconvénients
Les retombées

Le programme a ensuite été scindé en 2011, pour conduire à deux programmes : retour du PSPFM et création du programme de soutien à la démarche MADA.

9. Que pensez-vous de ce changement?

SONDER : Les différentes opinions

10. Quels seraient les avantages et les désavantages d'une fusion des deux programmes :

SONDER : Sur le plan administratif;
Sur le plan de la réponse aux besoins des familles et des aînés.

3

Annexe 2 : Guides d'animation

2. Professionnels du ministère de la Famille

Ministère de la Famille

Évaluation du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* (PSPFM)

Professionnels du ministère de la Famille

Guide d'animation (version du 9-01-2017)

Dossier 70611-014

Montréal, jeudi 12 janvier 2017, 13h30 à 15h30



Par Caroline Roy
Vice-présidente, bureau de Québec

580-580, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 2K2

☎ 418 522-7467
☎ 418 522-1911

✉ croy@leger360.com

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Objectifs de la rencontre

Notre firme de recherche a été mandatée par le ministère de la Famille, afin de réaliser un groupe de discussion auprès de professionnels du ministère de la Famille dans le cadre des travaux d'évaluation du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*.

L'objectif de la démarche est d'examiner :

- la pertinence du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;
- la perception des effets du Programme;
- les améliorations à apporter au fonctionnement du Programme;
- et de nouvelles avenues à retenir pour assurer l'intérêt du monde municipal à répondre aux besoins des familles.

Votre participation à cette étude est importante, car elle vise à guider les décisions concernant le soutien accordé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques familiales municipales au cours des prochaines années.

Déroulement de la rencontre et règles de discussion

- Durée du groupe approximative de 120 minutes
- Dynamique de la discussion de groupe et importance de donner ses opinions personnelles, spontanées et honnêtes
- Pas de mauvaises réponses
- Importance de réagir aux opinions des autres participants
- Respect des propos des autres participants
- Importance de parler une personne à la fois
- Enregistrement audio aux fins de l'analyse subséquente
- Présence des observateurs, deux responsables du Ministère, évaluation de programme

Confidentialité et consentement

Avant de débiter :

- Les informations recueillies aujourd'hui ne serviront que les objectifs de l'étude.
- Aucune donnée nominative ne paraîtra dans le rapport d'analyse. Nous garantissons votre anonymat dans le rapport d'analyse à moins que vous nous autorisiez à le mentionner.
- Si vous le permettez, nous souhaiterions enregistrer cette discussion aux fins de l'analyse subséquente et de la rédaction du rapport d'analyse.

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

1

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Annexe 2 : Guides d'animation

2. Professionnels du ministère de la Famille

Pertinence des objectifs du programme

Le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* (PSPFM) a pour objectifs :

- d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- d'appuyer les municipalités qui ont adopté une telle politique et qui souhaitent la mettre à jour.

1. Selon vous, est-ce que ces objectifs sont toujours pertinents?

SONDER : Si oui, pourquoi?
Si non, pourquoi?

Pertinence – le programme comme moyen de favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles

2. À votre avis, existe-t-il des obstacles à la création d'environnements favorables aux familles, à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'améliorer la qualité de vie des familles par les municipalités?

SONDER : Si oui, quels sont les principaux obstacles, selon vous?

3. Quelle est l'utilité actuelle du programme pour réduire ces obstacles?

SONDER : Les différentes utilités perçues

4. Jusqu'à présent le programme a rejoint 68 % des municipalités et 37 % des MRC et l'on sait qu'au moins une vingtaine¹ de municipalités ont élaboré une politique sans le soutien du programme.

Selon vous, le PSPFM est-il toujours nécessaire pour assurer l'élaboration et la mise à jour des politiques municipales ainsi que la mise en œuvre de leur plan d'action?

SONDER : Si oui, quels bénéfices les municipalités et les MRC pourraient-elles tirer du programme au cours des prochaines années?

Si non, expliquer pour quelles raisons le soutien du programme n'est plus ou est moins nécessaire?

5. Est-ce que d'autres moyens que le PSPFM peuvent ou pourraient favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles dans les municipalités et les MRC?

SONDER : Si oui, lesquels?

¹ Note à l'animateur : Un premier examen des sites Internet de 150 municipalités non financées par le programme a permis de repérer une vingtaine de municipalités qui présentent une PFM sur leur site WEB.

Fonctionnement - Types de soutien accordé

Le programme finance des projets pour :

- l'élaboration d'une PFM (politique familiale municipale);
- la mise à jour de la PFM;
- et la mise en œuvre du plan d'action découlant d'une PFM.

Pour chacun de ces volets, un soutien financier peut être accordé ainsi qu'un soutien technique offert par votre organisme, le CAMF (Carrefour action municipale et famille).

6. Pour les années à venir, devrait-on revoir certains volets? En supprimer, en ajouter?

SONDER : Si oui, lesquels et pourquoi?

Fonctionnement - Le soutien accordé par le Carrefour action municipale et famille (CAMF)

Actuellement, le Ministère accorde un soutien financier au CAMF pour jouer un rôle de soutien aux municipalités et aux MRC.

7. Connaissez-vous les services et les outils du CAMF pour élaborer les PFM et mettre en œuvre les actions qui en découlent?

SONDER : Le degré de connaissance

8. Quelles sont, selon vous, les forces et les difficultés des activités du CAMF?

SONDER : Les principales forces
Les principales difficultés

9. Des améliorations sont-elles souhaitables aux activités du CAMF?

SONDER : Si oui, lesquelles?

Fonctionnement - Fusion avec MADA : Souhaitable ou non?

En 2009, dans un contexte de vieillissement de la population, la démarche MADA (municipalités amies des aînées) a été ajoutée au PSPFM.

10. Que pensez-vous de cet ajout au programme, fait en 2009?

SONDER : Les avantages et les inconvénients
Les retombées

Annexe 2 : Guides d'animation

2. Professionnels du ministère de la Famille

Le programme a ensuite été scindé en 2011, pour conduire à deux programmes : retour du PSPFM et création du programme de soutien à la démarche MADA.

11. Que pensez-vous de ce changement?

SONDER : Les différentes opinions

12. Quels seraient les avantages et les désavantages d'une fusion des deux programmes :

SONDER : Sur le plan administratif,

Sur le plan de la réponse aux besoins des familles et des aînés.

Perception des effets

13. Selon vous, le programme a-t-il eu des effets sur la participation des municipalités et des MRC dans la création de milieux de vie favorables au bien-être des familles?

SONDER : Lesquels et de quelle manière?

14. Selon vous, le programme présente-t-il d'autres effets, d'autres retombées?

SONDER : Si, oui, lesquels?

Conclusion

15. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur le programme :

SONDER : Au regard du soutien financier qu'il accorde et pourrait accorder à l'avenir?

Au regard du soutien technique qu'il accorde et qu'il pourrait accorder à l'avenir?

Merci de votre collaboration !

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

4

Annexe 2 : Guides d'animation

3. Municipalités ou MRC financées par le programme

Ministère de la Famille

Évaluation du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* (PSPFM)

Représentants des municipalités et MRC financées

Guide d'animation (version du 17-01-2017)

Dossier 70611-014

Québec, Mardi 17 janvier 2017, 9h30 à 11h30
Montréal, Mercredi 18 janvier 2017, 13h30 à 15h30
Montréal, Lundi 30 janvier 2017, 13h30 à 15h30



Par Caroline Roy
Vice-présidente, bureau de Québec

580-580, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 2K2

☎ 418 522-7467

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Objectifs de la rencontre

Notre firme de recherche a été mandatée par le ministère de la Famille, afin de réaliser un groupe de discussion auprès de représentants de municipalités et MRC dans le cadre des travaux d'évaluation du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*.

L'objectif de la démarche est d'examiner :

- la pertinence du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;
- la perception des effets du Programme;
- les améliorations à apporter au fonctionnement du Programme;
- et de nouvelles avenues à retenir pour assurer l'intérêt du monde municipal à répondre aux besoins des familles.

Votre participation à cette étude est importante, car elle vise à guider les décisions concernant le soutien accordé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques familiales municipales au cours des prochaines années.

Déroulement de la rencontre et règles de discussion

- Durée du groupe approximative de 120 minutes
- Dynamique de la discussion de groupe et importance de donner ses opinions personnelles, spontanées et honnêtes
- Pas de mauvaises réponses
- Importance de réagir aux opinions des autres participants
- Respect des propos des autres participants
- Importance de parler une personne à la fois
- Enregistrement audio aux fins de l'analyse subséquente
- Présence des observateurs, deux responsables du Ministère, évaluation de programme

Confidentialité et consentement

Avant de débiter :

- Les informations recueillies aujourd'hui ne serviront que les objectifs de l'étude.
- Aucune donnée nominative ne paraîtra dans le rapport d'analyse. Nous garantissons votre anonymat dans le rapport d'analyse à moins que vous nous autorisiez à le mentionner.
- Si vous le permettez, nous souhaiterions enregistrer cette discussion aux fins de l'analyse subséquente et de la rédaction du rapport d'analyse.

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

1

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Annexe 2 : Guides d'animation

3. Municipalités ou MRC financées par le programme

Connaissance

1. Pour lancer la discussion, je vais d'abord vous poser une question assez générale. Quelle est votre compréhension du programme, de ses objectifs? Selon vous, à quoi sert-il?

SONDER : Le niveau de compréhension

Pertinence des objectifs du programme

Le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM) a pour objectifs :

- d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- d'appuyer les municipalités qui ont adopté une telle politique et qui souhaitent la mettre à jour.

2. Selon vous, est-ce que ces objectifs sont toujours pertinents?

SONDER : Si oui, pourquoi?
Si non, pourquoi?

Pertinence – le programme comme moyen de favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles

3. Selon vous, la politique familiale élaborée par votre municipalité a-t-elle contribué à répondre de façon significative aux besoins des familles de votre municipalité?

SONDER : Veuillez expliquer votre réponse?

4. À votre avis, existe-t-il des obstacles à la création d'environnements favorables aux familles, à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'améliorer la qualité de vie des familles par les municipalités?

SONDER : Si, oui, quels sont les principaux obstacles, selon vous?

5. Quelle est l'utilité actuelle du programme pour réduire ces obstacles?

SONDER : Les différentes utilités perçues

2

6. Jusqu'à présent le programme a rejoint 73 % des municipalités et 40 % des MRC et l'on sait qu'au moins une vingtaine¹ de municipalités ont élaboré une politique sans le soutien du programme.

Selon vous, le PSPFM est-il toujours nécessaire pour assurer l'élaboration et la mise à jour des politiques municipales ainsi que la mise en œuvre de leur plan d'action?

SONDER : Si oui, quels bénéfices les municipalités et les MRC pourraient-elles tirer du programme au cours des prochaines années?

Si non, expliquer pour quelles raisons le soutien du programme n'est plus ou est moins nécessaire?

7. Est-ce que d'autres moyens que le PSPFM peuvent ou pourraient favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles dans les municipalités et les MRC?

SONDER : Si oui, lesquels?

Fonctionnement - Types de soutien accordé

Le programme finance des projets pour :

- l'élaboration d'une PFM (politique familiale municipale);
- la mise à jour de la PFM;
- et la mise en œuvre du plan d'action découlant d'une PFM.

Pour chacun de ces volets, un soutien financier peut être accordé ainsi qu'un soutien technique offert par le CAMF (Carrefour action municipale et famille).

8. Pour les années à venir, devrait-on revoir certains volets? En supprimer, en ajouter?

SONDER : Si oui, lesquels et pourquoi?

Fonctionnement - Le soutien accordé par le Carrefour action municipale et famille (CAMF)

Actuellement, le Ministère accorde un soutien financier au CAMF pour jouer un rôle de soutien aux municipalités et aux MRC.

9. Connaissez-vous les services et les outils du CAMF pour élaborer les PFM et mettre en œuvre les actions qui en découlent?

SONDER : Le degré de connaissance

¹ Note à l'animateur : Un premier examen des sites Internet de 150 municipalités non financées par le programme a permis de repérer une vingtaine de municipalités qui présentent une PFM sur leur site WEB.

3

Annexe 2 : Guides d'animation

3. Municipalités ou MRC financées par le programme

10. Selon vous, le soutien apporté aux municipalités et aux MRC par le CAMF présente-t-il une valeur ajoutée pour l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre d'une PFM?

SONDER : Les perceptions

11. Quelles sont, selon vous, les forces et les difficultés des activités du CAMF?

SONDER : Les principales forces
Les principales difficultés

12. Des améliorations sont-elles souhaitables aux activités du CAMF?

SONDER : Si oui, lesquelles?

Fonctionnement - Fusion avec MADA : Souhaitable ou non?

En 2009, dans un contexte de vieillissement de la population, la démarche MADA (municipalités amies des aînées) a été ajoutée au PSPFM.

13. Que pensez-vous de cet ajout au programme, fait en 2009?

SONDER : Les avantages et les inconvénients
Les retombées

Le programme a ensuite été scindé en 2011, pour conduire à deux programmes : retour du PSPFM et création du programme de soutien à la démarche MADA.

14. Que pensez-vous de ce changement?

SONDER : Les différentes opinions

15. Quels seraient les avantages et les désavantages d'une fusion des deux programmes :

SONDER : Sur le plan administratif;
Sur le plan de la réponse aux besoins des familles et des aînés.

Perception des effets

16. Selon vous, le programme a-t-il eu des effets sur la participation des municipalités et des MRC dans la création de milieux de vie favorables au bien-être des familles?

SONDER : Lesquels et de quelle manière?

17. Selon vous, le programme présente-t-il d'autres effets, d'autres retombées?

SONDER : Si, oui, lesquels?

Conclusion

18. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur le programme :

SONDER : Au regard du soutien financier qu'il accorde et pourrait accorder à l'avenir?
Au regard du soutien technique qu'il accorde et qu'il pourrait accorder à l'avenir?

Merci de votre collaboration !

Annexe 2 : Guides d'animation

4. Municipalités ou MRC non financées par le programme

Ministère de la Famille

Évaluation du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM)

Représentants des municipalités et MRC non financées

Guide d'entrevues téléphoniques

(version du 17-01-2017)

Dossier 70611-014



Par Caroline Roy
Vice-présidente, bureau de Québec

580-580, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 2K2

☎ 418 522-7467

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Objectifs de l'entrevue

Notre firme de recherche a été mandatée par le ministère de la Famille, afin de réaliser des entrevues en profondeur auprès de municipalités et MRC qui n'ont pas été financés par le Programme de soutien aux politiques familiales municipales au cours de la période 2002 à 2016.

L'objectif de la démarche est d'examiner :

- Les raisons pour lesquelles certaines municipalités et MRC n'ont pas bénéficié du programme
- la pertinence du programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- la perception des effets du programme;
- les améliorations à apporter au fonctionnement du programme;
- et de nouvelles avenues à retenir pour assurer l'intérêt du monde municipal à répondre aux besoins des familles.

Votre participation à cette étude est importante, car elle vise à guider les décisions concernant le soutien accordé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques familiales municipales au cours des prochaines années.

Déroulement de l'entrevue

- Durée approximative de 20 minutes
- Pas de mauvaises réponses
- Enregistrement audio aux fins de l'analyse subséquente

Confidentialité et consentement

Avant de débiter :

- Les informations recueillies aujourd'hui ne serviront que les objectifs de l'étude.
- Aucune donnée nominative ne paraîtra dans le rapport d'analyse. Nous garantissons votre anonymat dans le rapport d'analyse à moins que vous nous autorisiez à le mentionner.
- Si vous le permettez, nous souhaiterions enregistrer cette discussion aux fins de l'analyse subséquente et de la rédaction du rapport d'analyse.

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

1

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Annexe 2 : Guides d'animation

4. Municipalités ou MRC non financées par le programme

Connaissance

1. Pour débiter, dites-moi, quelle est votre compréhension du programme, de ses objectifs? Selon vous, à quoi sert-il?

SONDER : Le niveau de compréhension

Pertinence des objectifs du programme

Le programme de soutien aux politiques familiales municipales (PSPFM) a pour objectifs :

- d'augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- d'appuyer les municipalités qui ont adopté une telle politique et qui souhaitent la mettre à jour.

2. Selon vous, est-ce que ces objectifs sont pertinents?

SONDER : Si oui, pourquoi?
Si non, pourquoi?

Pertinence – le programme comme moyen de favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles

3. Votre municipalité ou MRC a-t-elle élaboré une politique familiale municipale sans le soutien du programme ?

SONDER : Si oui, depuis quand?
Si non, pourquoi?

4. Pour quelles raisons votre municipalité ou MRC n'a-t-elle pas demandé de financement au programme ?

SONDER : Les principales raisons

5. À votre avis, existe-t-il des obstacles à la création d'environnements favorables aux familles, à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'améliorer la qualité de vie des familles par les municipalités ?

SONDER : Si, oui, quels sont les principaux obstacles, selon vous?

2

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

6. Jusqu'à présent le programme a rejoint 73 % des municipalités et 40 % des MRC et l'on sait qu'au moins une vingtaine¹ de municipalités ont élaboré une politique sans le soutien du programme.

Selon vous, le PSPFM est-il toujours nécessaire pour assurer l'élaboration et la mise à jour des politiques municipales ainsi que la mise en œuvre de leur plan d'action?

SONDER : Si oui, quels bénéfices les municipalités et les MRC pourraient-elles tirer du programme au cours des prochaines années?

Si non, expliquer pour quelles raisons le soutien du programme n'est plus ou est moins nécessaire?

7. Est-ce que d'autres moyens que le PSPFM peuvent ou pourraient favoriser l'adoption de mesures concrètes en faveur des familles dans les municipalités et les MRC ?

SONDER : Si oui, lesquels?

Fonctionnement - Types de soutien accordé

Le programme finance des projets pour :

- l'élaboration d'une PFM (politique familiale municipale)
- la mise à jour de la PFM
- et la mise en œuvre du plan d'action découlant d'une PFM.

Pour chacun de ces volets, un soutien financier peut être accordé ainsi qu'un soutien technique offert par le CAMF.

8. Pour les années à venir, devrait-on revoir certains volets? En supprimer, en ajouter?

SONDER : Si oui, lesquels et pourquoi?

Fonctionnement - Le soutien accordé par le Carrefour action municipale et famille (CAMF)

Actuellement, le Ministère accorde un soutien financier au CAMF pour jouer un rôle de soutien aux municipalités et aux MRC dans la mise en œuvre et le suivi de leur PFM.

9. Connaissez-vous les services et les outils du CAMF pour élaborer les PFM et mettre en œuvre les actions qui en découlent?

SONDER : Degré de connaissance

¹ Note à l'animateur: Un premier examen des sites Internet de 150 municipalités non financées par le programme a permis de repérer une vingtaine de municipalités qui présentent une PFM sur leur site WEB.

3

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

Annexe 2 : Guides d'animation

4. Municipalités ou MRC non financées par le programme

10. Selon vous, le soutien apporté aux municipalités et aux MRC par le CAMF présente-t-il une valeur ajoutée pour l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre d'une PFM?

11. Quelles sont, selon vous, les forces et les difficultés du CAMF?

SONDER : Les principales forces
Les principales faiblesses

12. Des améliorations sont-elles souhaitables aux activités du CAMF? Si oui, lesquelles?

SONDER : Si oui, lesquelles?

Fonctionnement - Fusion avec MADA : Souhaitable ou non?

En 2009, dans un contexte de vieillissement de la population, la démarche MADA (municipalités amies des aînées) a été ajoutée au PSPFM.

13. Que pensez-vous de cet ajout au programme, fait en 2009 (les avantages, les retombées et les inconvénients)?

Le programme a ensuite été scindé en 2011, pour conduire à deux programmes : retour du PSPFM et création du programme de soutien à la démarche MADA.

14. Que pensez-vous de ce changement?

15. Quels seraient les avantages et les désavantages d'une fusion des deux programmes :

SONDER : Sur le plan administratif,
Sur le plan de la réponse aux besoins des familles et des aînés.

Perception des effets

16. D'après vous, le programme a-t-il eu des effets sur la participation des municipalités et des MRC dans la création de milieux de vie favorables au bien-être des familles?

SONDER : Lesquels et de quelle manière?

17. Selon vous, le programme présente-t-il d'autres effets, d'autres retombées?

SONDER : Si, oui, lesquels?

Conclusion

18. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur le programme :

SONDER : Au regard du soutien financier qu'il accorde et pourrait accorder à l'avenir?
Au regard du soutien technique qu'il accorde et qu'il pourrait accorder à l'avenir?

Merci de votre collaboration !

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL